

Département  
de la Dordogne

République Française  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Nontron  
Canton de THIVIERS

DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL

L'an Deux Mil treize, le cinq août, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. CHAMINADE André. M. BONNET Daniel , Mme DEBORD Delphine. M. DOOM Matthieu. M. JOLLIVET Jean-Paul. Mme LAGARDE Bernadette. M. LEBRUN Serge. Mme PUYBAREAU Christiane. M. REDON Robert, M. Jean ROUCHAUD. M. STOCKI Georges  
ABSENTS EXCUSES : M. CHAMINADE Yannick, Mme FAURE Marie-Annick représentée par Mme Christiane PUYBAREAU

ABSENT : HABONNEAU Jean-Luc .

Date de convocation : 29 JUILLET 2013.

Nombre d'élus : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette Lagarde a été désigné secrétaire de séance.

**Présentation du plan de la salle à vocation culturelle par l'architecte M. Pierre VIGIER :**

Préalablement à la réunion, Mr VIGIER Pierre, architecte, présente le projet actualisé de la salle culturelle avec plan, et répond aux questions des élus.

Le permis de construire va être déposé dans les semaines qui suivent et l'appel public à concurrence lancé auprès des Entreprises.

**1/ Approbation du PV de la séance du 20 juin 2013.**

Le Procès verbal du 20 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Retrait des délibérations 2013-05—07 du 20 juin 2013 demandant 25.000 € de subvention au Conseil Général e et 25.000 € au Ministère des l'Intérieur (Réserve Parlementaire) – prises par la Communauté de Communes Maître d'Ouvrage délégué.**

M. le Maire explique au Conseil que les délibérations prises le 20 juin 2013 :

- concernant la demande de subvention au Conseil Général pour un montant de 25.000 €
- et celle adressée au Ministère de l'Intérieur (Réserve Parlementaire) pour un montant de 25.000 €

Doivent être retirées et deviennent sans effet. La compétence de Maître d'Ouvrage ayant été déléguée à la Communauté de Communes du Pays Thibérien,( les délibérations font double emploi avec celles prises par cette dernière).

Seule est conservée la délibération concernant le plan de financement.

### **3/ Délibération clôturant le dossier d'enquête publique inhérent au chemin rural du Repaire (EP terminée depuis le 03 juin sans observation)**

Par délibération n° 2013-02-06 en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à la cession gratuite par la commune de NANTHEUIL à la commune de THIVIERS d'une partie du chemin au lieu-dit "le Repaire" pour une contenance de 78 m<sup>2</sup>, cadastré AT (DP/260p).

L'enquête publique s'est déroulée du 02 mai au 04 juin 2013 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure en vue de sa cession, a été rigoureusement respectée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide :

1/ de céder gratuitement à la commune de Thiviers la portion de chemin cadastré AT (DP/260pi) soit 78 m<sup>2</sup>

2/ que la réserve émise par délibération du 21/02/2013 soit notariée afin que la commune de Thiviers continue à entretenir la route ainsi que le talus, s'agissant essentiellement de la route du camping;

3/ que les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire, frais de parution dans la presse) seront supportés par la commune de Thiviers comme stipulé dans la délibération initiale du 21/02/2013;

4/ d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour suite de cette affaire.

### **4/ Gouvernance de la Communauté de Communes du Pays Thibérien (déjà abordée lors du dernier Conseil Municipal) :**

M. le Maire rappelle qu'une délibération concernant la gouvernance (nombre de délégués par commune) de la Communauté de Communes du Pays Thibérien doit être prise par chaque commune du groupement avant le 31 août 2013.

Deux réunions se sont déroulées la première à Thiviers ( Communauté de Communes), la seconde à Cognac sur L'Isle où les explications ont été données aux élus.

Si un accord n'intervenait pas entre les communes, la répartition légale s'appliquerait, à savoir :

Cognac	2	St Jean	1
Eyzerac	1	St-Martin	1
Lempzours	1	St-Pierre	1
Ligueux	1	St-Romain	1
Nanthiat	1	Sorges	4
Nantheuil	3	Thiviers	10
Négrondes	2	Vaunac	1
St Front	1	Total	31

La majorité des communes se sont rangées sur l'exemple n° 5 qui paraît le plus logique car il permet à la commune de Thiviers d'obtenir des sièges de délégué pour l'opposition municipale, tout en préservant la représentativité des plus petites communes qui auront droit à un suppléant. Celui-ci pourra siéger aux réunions de la Communauté de Communes.

Corgnac	3	St Jean	2
Eyzerac	2	St-Martin	2
Lempzours	1	St-Pierre	2
Ligueux	1	St-Romain	2
Nanthiat	1	Sorges	4
Nantheuil	4	Thiviers	8
Négrondes	3	Vaunac	1
St Front	1	Total	37

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité de retenir l'exemple n° 5 ci-dessus.

### **Questions diverses :**

\*Elections municipale : Paul Canler donne quelques précisions sur le prochain vote:  
Le nombre des conseillers reste à 15.

Mode de scrutin : Pour les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est le cas pour Nantheuil depuis son dernier recensement :

Un scrutin majoritaire à deux tours,

Dépôt de candidature obligatoire : candidatures individuelles ou groupées

Pas de recours possible à la commission de propagande

Pas de remboursement pour les coûts d'impression et les frais d'affichage

Pas de tirage au sort des panneaux d'affichage.

\* Paul Canler : le montant des subventions attribuées aux associations n'a pas encore été voté, cela est prévu pour le prochain Conseil.

Toutefois, l'article L 1611-4 du CGCT indique que :

"Tous groupements, associations, œuvres.... qui ont reçu dans l'années en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé,( attestation de situation bancaire ou relevé de compte au 31 décembre de l'année écoulée) ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité".

\* Jean Rouchaud : Concernant la maintenance pour le matériel de l'Ecole Numérique Rurale, les trois ans étant écoulés, la commune a été contacté par NEXTIRAONE qui a transmis à la mairie un devis. Après plusieurs interventions de Paul Canler et moi-même le devis initial de 2250 € HT a été ramené 1850 € HT pour deux ans. Il convient de prendre contact avec Mme Vincenti, et mettre en concurrence d'autres Sociétés afin d'obtenir le meilleur rapport qualité / prix.

Jean Paul Jollivet : lors du compte rendu de l'Ecole il a été demandé que la maintenance soit assurée. Mme Vincenti a demandé que l'ancien photocopieur soit enlevé.

\* Robert Redon : on peut avoir des nouvelles de la réparation du tracteur ?

Jean Paul Jollivet : les pièces sont arrivées beaucoup plus tôt que prévu, et donc la réparation est faite, le tracteur est opérationnel.

\* Christiane Puybareau demande à Daniel Bonnet : où en est la commande des numéros manquants de certaines rues ?

Daniel Bonnet : j'ai remis au secrétariat la demande à faire.

Jean-Paul Jollivet : on peut aller les commander chez Dussutour à Thiviers,

\* Paul Canler : la Mairie a reçu de la Commune de Cognac sur L'Isle une invitation pour l'inauguration des travaux d'aménagement du Bourg de Cognac, qui aura lieu le vendredi 30 août 2013 à 17 h 30. Tous les élus sont invités.

\* Paul Canler : la FNATH Section de Thiviers organise le dimanche 01 septembre 2013 à midi à la salle des fêtes de Thiviers sa journée grillades, les personnes qui souhaitent y participer peuvent se faire inscrire.

\* Daniel Bonnet : Il faut que la commission s'occupe de la rédaction du bulletin municipal dès le mois de septembre.

\*Matthieu Doom : les câbles qui ont été posés sur la route du Plan d'eau sont dans le fossé alors que le compteur est resté positionné, il faudrait le signaler au service des R.D. du Conseil Général.

Paul Canler : ce compteur a été posé suite à la demande de riverains qui souhaitent une limitation à 50 km/H . S'agissant d'une route départementale j'ai transmis leur demande à Colette Langlade.

Les pierres qui sont posées tout au long de la route qui mène au plan d'eau génèrent des accrochages pour les voitures. Paul Canler : elles sont très lourdes à enlever il va falloir trouver une solution, la Communauté de Communes n'ayant toujours pas reçu de nouvelle pelle mécanique.

\* Jean Paul Jollivet : la sortie de la route de St Avit qui débouche sur la départementale est de plus en plus difficile en raison de la forte pente. Paul Canler : je vais en parler à la Communauté de communes.

\* Paul Canler rappelle que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fermer la route d'accès au plan d'eau la nuit en raison des cambriolages et du vandalisme ainsi que pour protéger juridiquement la commune en cas de noyade (mesure de précaution). Depuis l'arrêté du 15 juillet 2010 il a été demandé aux gérants du snack (M. Cordier puis M. Mallais de bien vouloir fermer la barrière d'accès à la fermeture du snack, ce qu'ils ont bien voulu accepter l'un et l'autre). Les affiches d'information étant régulièrement enlevées sont régulièrement remises, ainsi que l'arrêté.

Séance levée à 22 h30.

Rédaction du procès verbal : Bernadette Lagarde.

Responsable du procès-verbal : Paul Canler, Maire de la Commune.

NB : LES ELUS QUI SOUHAITENT VISITER LA SALLE CULTURELLE DE SAINT MATHIEU DOIVENT LE SIGNALER RAPIDEMENT AU SECRETARIAT.